
Nombre de membres

Séance du 31 mai 2024

en exercice: 11

L'an deux mille vingt-quatre et le trente-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 9

Sont présents: Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALAIN, Eveline SANZ, Sylvianne SOLVERY, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Votants: 11

Représentés: Christophe BOYER par Georges GAY, Didier THOMAS par Elisabeth KNICKERBOCKER

Secrétaire de séance: Eveline SANZ

Modalités de location des VTT à assistance électrique - DE 2024 027

La commune a fait l'acquisition de 6 vélos à assistance électrique (4 VTT adultes et 2 VTT enfants). Il convient à présent de se positionner sur les modalités de location.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- de rajouter la location de vélos à la régie Les Plattas ; l'arrêté instituant la régie sera modifié en conséquence ;
- de stocker les VTT dans le garage communal route de Singes, un emplacement sera aménagé à cet effet ;
- de fixer les prix de base comme suit :

	Tarif adulte	Tarif enfant
1/2 journée	30€	20€
1 jour	50€	30€
2 jours	80€	50€
3 jours	110€	80€
Chèque de caution de 1000€ /vélo		

Un contrat de location sera signé à chaque location.

Compte tenu que la délibération du 4 octobre 2022 donne délégation à M.le Maire pour *créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux*, ces tarifs pourront être modifiés/adaptés si besoin par arrêté.

Concernant les modalités de règlement, les élus demandent à M. le Maire de se renseigner sur la possibilité d'utilisation d'un terminal de paiement. Les locations seront gérées par Ophélie CHARNAY dans le cadre de son contrat de travail au niveau des gîtes communaux.

Annulation de la convention entre la commune et le SMGF - DE 2024 028

M. le Maire revient sur la convention signée entre la commune et le SMGF de Larodde le 5 août 2015.

Pour rappel,

- le Syndicat avait décidé de reverser la somme de 31 200€ à la commune de Larodde afin de l'aider à financer des travaux de voirie bénéficiant aux habitants des sections membres ainsi qu'aux autres habitants de la commune.

- Le Syndicat a versé la somme de 9 040€ à la commune en 2014 pour l'achat de 4 parcelles boisées (2 à la Platte et 2 à Fouroux) sachant qu'il était prévu que ces parcelles soient intégrées au SMGF. Or, ces bois n'ont pas pu être intégrées au plan d'aménagement du SMGF et reviennent donc à la commune ainsi que les ventes qui vont en découler.

Compte tenu de ces éléments et considérant que les finances du Syndicat ne lui permettent pas d'aider davantage la commune, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de mettre fin à la convention qui lie la commune et le SMGF en annulant la somme de 10 400€ restant due par le Syndicat au titre de la convention. Michel TOURNADRE, délégué du Syndicat ne prend pas part au vote / 1 vote contre : Sylviane SOLVERY.

Avis sur le projet de réglementation des boisements - DE 2024 029

Par lettre en date du 6 mai 2024, M. le Président du Conseil Départemental a invité le Conseil Municipal à donner son avis sur le projet de réglementation des boisements. Pour rappel, une procédure de révision de la réglementation des boisements, menée par le Conseil Départemental est en cours sur la commune. Les documents cartographiques provisoires sont portés à la connaissance des conseillers municipaux, ainsi que le détail des interdictions et restrictions proposées par le Conseil Départemental. L'enquête publique correspondante s'est tenue du 7 novembre 2023 au 7 décembre 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet de réglementation des boisements tel qu'il a été présenté et donne un avis favorable à la poursuite de la procédure afin de rendre applicable cette réglementation sur la commune de Larodde.

Convention de mandat dans le cadre de la demande de subvention pour l'appel à projet "Cours d'écoles actives et sportives" - DE 2024 030

L'Agence Nationale du Sport dans le cadre de la labellisation de Dômes Sancy Artense "Terre de jeux 2024" propose un appel à projet à toutes les collectivités territoriales, qui se nomme : *Cours d'Ecoles Actives et Sportives*.

Les objectifs sont de développer les activités physiques et sportives en milieu scolaire et à améliorer l'équité entre filles et garçons par la mise en place d'aménagements ludiques et sportifs utilisables à la récréation et en cours d'EPS.

Les projets éligibles peuvent faire l'objet d'une demande de subvention unique envers l'ANS par la Communauté de Communes qui assurera le paiement des dépenses engagées pour demander le versement de la subvention qui lui sera accordée; les communes effectueront ensuite le remboursement de leur reste à charge.

Voici les éléments pour la commune de Larodde :

Objets	Qté	Prix unitaire HT	Prix HT	Prix TTC	Entreprise
Petite marelle	1	1 152.29€	1 152.29€	1 382.75€	Auvergne sport
Jeu parcours	1	1 168.60€	1 168.60€	1 402.32€	Auvergne sport
Tracés (zone de jeu + couloir course)	1	2 312.75€	2 312.75€	2 775.30€	Auvergne sport
TOTAL			4 633.64€ HT	5 560.37€	

Le reste à charge est estimé à 1 853.46€ pour la commune de Larodde (soit 20% du montant HT + montant TVA).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer la convention de mandat avec la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

Demande de subvention dans le cadre des amendes de police - DE 2024 031

Les élus sont invités à se positionner quant aux projets qui pourraient être éligibles au dispositif afférent à la répartition du produit des amendes de police.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, sur la proposition de Michel TOURNADRE, de sécuriser le pont du persil par la mise en place de rambardes de part et d'autre du pont et de sécuriser les ruines le long du sentier. Ces travaux feront l'objet d'une demande en 2025.

Questions diverses

* Elisabeth KNICKERBOCKER fait part d'un nouveau problème de dégât des eaux dans la salle *Paule GREGOIRE* qui est mise à disposition de l'association *Loisirs et Partage*. Une déclaration de sinistre va être déposée auprès de l'assurance. Les travaux de rénovation seront effectués après avoir résolu le problème d'infiltration. Il paraît difficile que l'exposition d'été puisse avoir lieu dans ce local, les délais étant très courts pour les entreprises.

* Eveline SANZ souligne que les serres implantées sur la parcelle face au cimetière sont écroulées depuis plusieurs semaines. *La ferme des 4 villages* sera mise en demeure de faire le nécessaire.

* Sécurité :

Marie-Françoise MONJANEL demande ce qu'il en est de l'installation du radar pédagogique côté route de Singles. La mise en place de ce panneau sera effectuée prochainement.

Aimé RIALAIN propose de mettre un panneau de limitation de vitesse à 70 km/h *route de Singles* au niveau de la maison de Michel TOURNADRE. M. le Maire souligne qu'il s'agit de la compétence du Conseil Départemental. Une demande pourra être effectuée auprès de la Division Routière Départementale comme cela avait été fait pour Pérignat.

Elisabeth KNICKERBOCKER profite de ce point pour signaler la sortie dangereuse du Centre à l'entrée du Bourg : la pente étant extrêmement raide, les usagers doivent avancer leur véhicule sur la route lors de la sortie et la visibilité n'est pas évidente avec les parterres de fleurs. M. le Maire va voir ce qu'il est possible de faire pour remédier à ce problème de visibilité.

* Lecture est faite du courrier de M. Clop qui souhaite acquérir la parcelle AH 47 qui jouxte sa propriété route de Singles.

Cette parcelle fait partie du plan d'aménagement forestier du SMGF, elle est donc gérée dans le cadre du régime forestier avec l'ONF. Pour une telle vente, il faudrait, en plus de l'avis du SMGF, un arrêté préfectoral pour sortir cette parcelle du régime forestier, modifier les quotes-parts des sections ce qui engendrerait une modification des statuts du Syndicat etc...). Par ailleurs, Michel TOURNADRE souligne qu'une plantation de douglas a été effectuée sur cette parcelle il y a une vingtaine d'années.

Les élus doutent qu'un avis favorable soit donné à cette demande, cependant sachant que ce bien appartient au SMGF, il convient d'adresser la demande au Syndicat.

* Pour info, la portion de route Larodde-Fourroux sera fermée à compter du 6/06 pour une durée de 3 semaines environ (travaux de stabilisation de la chaussée suite à un éboulement).

* La commune va lancer une procédure de stationnement abusif pour pouvoir faire évacuer le camping-car situé à la sortie du village de Fourroux.

*** Programme de la fête patronale de Larodde :**

Samedi 6/07 :

Concours de pétanque l'après-midi organisé par la Société de Chasse

Repas en soirée à l'auberge suivi du feu d'artifice et d'une démonstration de danse (avec participation du public) à la salle des fêtes avec l'association Laroddanse

Dimanche 7/07 :

Matin : vide-grenier et marché des producteurs locaux

Messe et vin d'honneur offert par la municipalité

Après-midi : animation avec le groupe folklorique *La Bourrée des Agriers*

*** Passage du Tour de France du 10 juillet :** Ecran géant sur la place

Attention : il est demandé aux propriétaires d'animaux de les tenir dans les prés et les chiens devront être attachés ou parqués pour la journée. Sachant que la route empruntée par le Tour de France sera fermée (du Camping de Singles à Fourroux), aucune circulation ne sera autorisée.

La séance est levée à 21h.

Le secrétaire de séance
Eveline SANZ

Le Maire
Georges GAY